

ZIGZAG – LIGNE DROITE

FICHE D'INSCRIPTION ÉLÈVE - SAISON 2022/2023

Fiche à envoyer dûment complétée par courrier postal avant le 10 septembre 2022 –
joindre :

- 1 certificat médical de non contre indication à la pratique de la danse datant de moins de 3 mois
- 1 photo d'identité récente
- Le paiement par chèque bancaire

ÉLÈVE

NOM.....Prénom

Date de naissance.....Tél.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Email

RESPONSABLE LEGAL POUR L'ÉLÈVE MINEUR

NOM.....Prénom.....

Adresse postal.....

Tel.....Email

Merci d'informer la direction de l'école en cas de changement d'adresse postale, de tél et d'email.

COURS CHOISI(S) – Préciser le(s) jour(s) et horaire(s) du ou des cours que vous suivrez

Discipline	Jour	Horaire
Discipline	Jour	Horaire
Discipline	Jour	Horaire
Discipline	Jour	Horaire
Discipline	Jour	Horaire

FORMULE CHOISIE (entourez la formule choisie)

Je souscrit à un forfait	ANNUEL	TRIMESTRE
Je souscrit à une carte	5 COURS	10 COURS (cours Ados/Adultes uniquement)

Je règle : Le montant des cours : euros
Les frais d'inscription : 20 euros

TOTAL euros

Pour le forfait annuel, facilités de paiement possibles en 5 chèques (à joindre à l'inscription)

PIECES A JOINDRE :

- La présente fiche d'inscription complétée et signée recto et verso
- 1 certificat médical de non contre indication à la pratique de la danse
- 1 photo d'identité récente
- Le paiement (chèque à l'ordre ZigZag – Ligne Droite (*noter au dos de chaque chèque le mois souhaité d'encaissement et le nom de l'élève si différent de celui de l'émetteur du chèque*))

Je confirme mon inscription et m'engage à respecter le règlement intérieur de l'école (à lire et à signer au verso►)

Date Signature (responsable légal pour l'élève mineur) :

REGLEMENT INTERIEUR ECOLE DE DANSE ZIG ZAG SAISON 2022/2023

Les cours auront lieu du lundi 12 septembre 2022 au samedi 17 juin 2023, soit 32 semaines de cours.
Il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires ni les jours fériés.

Pour les inscriptions au trimestre, les dates sont les suivantes :

TRIMESTRE 1 : du lundi 12 septembre au samedi 17 décembre 2022 inclus

TRIMESTRE 2 : du lundi 2 janvier au samedi 1er avril 2023 inclus

TRIMESTRE 3 : du lundi 3 avril au samedi 17 juin 2023 inclus

Le règlement des cours s'effectue avant le début des cours (avant le 10 septembre pour les inscriptions à l'année et pour le 1^{er} trimestre), avant le 17 décembre pour le 2nd trimestre, avant le 1^{er} avril pour le 3^e trimestre , à tout moment de l'année pour les formules à la carte (sous réserve des places disponibles).

Pour les règlements annuels avec facilités de paiement les 5 chèques sont à déposer au moment de l'inscription.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt ou en cas d'absence prolongée de l'élève à tout moment de la saison, qu'elle qu'en soit la raison, qu'il s'agisse d'un engagement à l'année, au trimestre ou à la carte. Le règlement en 5 fois pour les inscriptions à un forfait annuel correspond à une facilité de paiement accordée aux personnes qui souhaitent en bénéficier, les sommes restent dûes à l'école dès la confirmation de l'inscription, les chèques établis ne peuvent en aucun cas être restitués en cours d'année..

Les cours s'effectuent en chaussettes, chaussons ou pieds nus.

Pour les cours de HipHop et de Street Jazz, seules sont autorisées les baskets avec semelles claires et propres, et destinées uniquement à un usage intérieur.

Les élèves doivent se présenter en cours cheveux attachés.

Pour la tenue, s'adresser directement aux professeurs de chaque discipline.

Pour le bon déroulement des cours, les élèves doivent respecter les horaires (prévoir une arrivée un peu avant le cours, le temps de se préparer).

Il n'est pas permis de prendre des photos ou des vidéos des cours sans autorisation des professeurs et de la direction de l'école.

La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse datant de moins de 3 mois à compter de la date d'inscription de l'élève est obligatoire.

La direction de l'école de danse et les professeurs ne pourront être tenus responsable de tout dommage corporel en cas de la non-présentation de ce certificat, l'élève ou son responsable légal en assumera seul les conséquences éventuelles.

DROIT A L'IMAGE :

Dans le cadre des cours, stages ou spectacles, des photos ou vidéos des élèves peuvent être prises à des fins d'illustration des supports de communication de l'école. Les élèves majeurs et les responsables légaux des élèves mineurs donnent tacitement, par leur signature en bas de ce formulaire, l'autorisation de pouvoir utiliser leur image dans ce cadre uniquement.

L'école décline toute responsabilité en cas de vols ou de détérioration d'effets personnels au sein des locaux.

La direction de l'école et les professeurs sont responsables des élèves mineurs uniquement pendant les cours à l'intérieur des locaux.

Les responsables légaux doivent venir chercher les enfants à la fin de chaque cours.

Je soussigné(e), (responsable légal de l'élève mineur)
certifie avoir lu le règlement intérieur et l'accepte.

Date

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"